

**OBJET : Nombre de postes de Vice-Présidents**

Suite au vote du 3 mars dernier décidant du non maintien de Monsieur Alain BEIGNET au poste de 1<sup>er</sup> Vice-Président, le Président propose au conseil communautaire de ramener le nombre de postes de Vice-Présidents à 4 au lieu de 5, comme le prévoyait la délibération du 18 avril 2008.

Le conseil communautaire décide **à l'unanimité** de fixer le nombre de postes de Vice-Présidents à 4 et annule donc à l'unanimité la délibération du 18 avril 2008 portant sur le même objet.

**OBJET : Désignation d'un représentant de la commune de Lamotte-Beuvron au sein du bureau**

Sur proposition du Président, à bulletins secrets, le conseil communautaire procède à l'élection d'un membre du bureau représentant la commune de Lamotte-Beuvron.

Le résultat est le suivant :

- Nombre de votants : 17
- Bulletins : 17
- Bulletins blancs : 3
- Suffrages exprimés : 14
- M. Didier TARQUIS : 14 voix

Monsieur Didier TARQUIS, délégué communautaire titulaire, est élu par le conseil communautaire représentant de la commune de Lamotte-Beuvron au sein du bureau.

**OBJET : Comptes de gestion 2010**

Le conseil communautaire, **à l'unanimité**, déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2010 par le receveur, pour le budget principal, le budget annexe du SPANC et le budget annexe des zones d'activités, n'appellent ni observation ni réserve.

<b>OBJET :</b>	<b>Comptes administratifs 2010</b>
----------------	------------------------------------

Afin de soumettre à l'approbation de l'assemblée les comptes administratifs 2010 du budget principal, des zones d'activités et du SPANC, Monsieur Guy DUBOIS est élu Président et Monsieur Hugues AGUETTAZ quitte la salle pendant le déroulement du vote.

Le résultat du vote est le suivant :

Nombre de membres en exercice .....	<b>21</b>
Nombre de membres présents.....	<b>17</b>
Nombre de suffrages exprimés .....	<b>16</b>
Votes POUR.....	<b>16</b>
Votes CONTRE .....	<b>0</b>

Les comptes administratifs 2010 sont approuvés **à l'unanimité**.

<b>OBJET :</b>	<b>Affectation des résultats 2010 – Budget des zones d'activités</b>
----------------	----------------------------------------------------------------------

Le conseil communautaire, réuni sous la présidence de Monsieur Hugues AGUETTAZ, Après avoir entendu le compte administratif 2010, Considérant le résultat de la section d'investissement et les restes à réaliser dépenses, qui se chiffrent à 114 077.56 €, Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2010, Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent d'exploitation de 174 721.54 €
- un excédent d'investissement de 3 973.33 €

Décide à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

<b>AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2010</b>		
POUR MEMOIRE : PREVISIONS BUDGETAIRES		
Virement de la Section d'Investissement (021)		136 666.00 €
Résultat au 31/12/2010	EXCEDENT	174 721.54 €
	DEFICIT	
EXCEDENT AU 31/12/2010		
- Exécution du virement à la section d'investissement (1068)		110 104.23 €
- Affectation complémentaire en réserves		
- Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)		64 617.31€
DEFICIT AU 31/12/2010		
- Déficit à reporter		

<b>OBJET :</b>	<b>Affectation des résultats 2010 – Budget général</b>
----------------	--------------------------------------------------------

Le conseil communautaire, réuni sous la présidence de Monsieur Hugues AGUETTAZ, Après avoir entendu le compte administratif 2010 Considérant le résultat excédentaire de la section d'investissement de 14 107.22 €, Et compte tenu des restes à réaliser recettes de 122 000 € et des restes à réaliser dépenses de 541 396.32 €, Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2010 Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent d'exploitation de 720 460.35 €

Décide à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

<b>AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2010</b>		
POUR MEMOIRE : PREVISIONS BUDGETAIRES		448 275,00 €
Virement de la Section d'Investissement (021)		
Résultat au 31/12/2010	EXCEDENT	720 460.35 €
	DEFICIT	
EXCEDENT AU 31/12/2010		
- Exécution du virement à la section d'investissement (1068)		405 289.10 €
- Affectation complémentaire en réserves		
- Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)		315 171.25 €
DEFICIT AU 31/12/2010		
- Déficit à reporter		

**OBJET : Affectation des résultats 2010 – Budget SPANC**

Le conseil communautaire, réuni sous la présidence de Monsieur Hugues AGUETTAZ, Après avoir entendu le compte administratif 2010, Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2010, Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de 407.27 €,

Décide à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

<b>AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2010</b>		
POUR MEMOIRE : PREVISIONS BUDGETAIRES		
Virement de la Section d'Investissement (021)		
Résultat au 31/12/2010	EXCEDENT	407.27 €
	DEFICIT	
EXCEDENT AU 31/12/2010		
- Exécution du virement à la section d'investissement (1068)		
- Affectation complémentaire en réserves		
- Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)		407.27 €
DEFICIT AU 31/12/2010		
- Déficit à reporter		

**OBJET : Vote des subventions**

Le Président soumet au conseil communautaire le détail des subventions à attribuer pour l'exercice 2011 :

- Ecole de musique : 42 000 €,
- Office de tourisme : 51 000 €,

Pour le fonctionnement des bibliothèques :

- CAL de Nouan-le-Fuzelier : 20 680 €,
- Foyer rural de Chaumont-sur-Tharonne : 2 212 €,
- Foyer rural de Souvigny-en-Sologne : 976 €

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité le montant des subventions ci-dessus et autorise le Président à les mandater.

<b>OBJET :</b>	<b>Bilan des cessions et acquisitions 2010</b>
----------------	------------------------------------------------

Le Président présente au conseil communautaire, pour information, le bilan, des acquisitions 2010 de Cœur de Sologne :

- Achat de terrain à Lamotte-Beuvron : 111 730.32 €
- Achat du local pour le service technique : 185 600.00 €

Aucune cession n'est intervenue durant cet exercice.